

PUBLICATION DE L'INDEX D'EGALITE DE REMUNERATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

AIDOMI

EXERCICE 2025

Le calcul de l'index d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour l'association Aidomi, qui concerne 318 salariés pour l'exercice 2025 (317 en 2024), donne un résultat de 55 sur 65, considéré comme non calculable (résultat calculable à 88 sur 100 en 2024), qui se décompose comme suit :

- Indicateur d'écart de rémunération : note de 40/40 (40/40 en 2024)
- Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles : non calculable, aucune augmentation individuelle n'a pu être réalisée (hors promotions) du fait des contraintes réglementaires et de tarification qui s'imposent à l'association
- Indicateur d'écart de taux de promotions : note de 15/15 (15/15 en 2024)
- Retour de congés maternité : non calculable, aucune augmentation individuelle n'a pu être réalisée (hors promotions) du fait des contraintes réglementaires et de tarification qui s'imposent à l'association
- 10 plus hautes rémunérations : note de 0/10 (0/10 en 2024)
Il y a 9 femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations (9 en 2024). L'association comptant 84 % de femmes (85 % en 2024) parmi les effectifs, le déséquilibre en faveur des femmes au sein des plus hautes rémunérations est logique et n'est pas le reflet d'une discrimination envers l'un ou l'autre sexe.

Cet index traduit la politique de non-discrimination de l'association, et la bonne application des règles conventionnelles de classification et de rémunération des salariés.

Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2026 au titre des données 2025

Informations déclarant

Nom Prénom

Adresse email

Informations entreprise/UES

Structure	Entreprise
Tranche effectifs	De 251 à 999 inclus
Raison sociale	AIDOMI
Siren	338156672
Code NAF	88.10A - Aide à domicile
Adresse	1ER ETAGE 22 RUE PROFESSEUR LANNELONGUE 33300 BORDEAUX

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés	2025
Date de fin de la période de référence	31/12/2025
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs	318

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul	Par catégorie socio-professionnelle
Résultat final en %	0
Population envers laquelle l'écart est favorable	Égalité
Nombre de points obtenus	40

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)

Motif de non calculabilité	Absence d'augmentations individuelles (hors promotions) au cours de la période de référence
----------------------------	---

Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2026 au titre des données 2025

Indicateur relatif à l'écart de taux de promotions

Résultat final en %	2
Population envers laquelle l'écart est favorable	Femmes
Nombre de points obtenus	15

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Motif de non calculabilité	Absence d'augmentations salariales pendant la durée du ou des congés maternité (ou d'adoption)
----------------------------	---

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	1
Sexe des salariés sur-représentés	Femmes
Nombre de points obtenus	0

Index égalité professionnelle

Total de points obtenus	55
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	65
Résultat final sur 100 points	Non calculable

Publication des résultats obtenus

Date de publication	27/02/2026
Site Internet de publication	
https://aidomi.fr/metiers-aidomi/	